



Compte-rendu de l'assemblée générale de l'ANKF du 13 avril 2012 à Ivry sur seine.

Le 13 avril 2012 à 18h, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'ANKF dans les locaux de Point d'appui, 71 Boulevard de Brandebourg 94200 Ivry-sur-Seine, sur convocation du président Bruno Dutemple, effectuée par courriel ou par courrier postal, conformément à l'article 10 des statuts de l'association.

Président de séance : Bruno Dutemple

Secrétaire de séance : Thierry Duval

36 adhérents présents ; 20 pouvoirs ; Total des voix exprimées : 56

Le président présente l'ordre du jour :

(l'ordre du jour est modifié en raison d'un point d'actualité important)

- Bilan de l'année :
 - Bilan moral et financier
 - Actions de communication via les sites internet (site pros, site patients, forum adhérents)
- Perspectives :
 - Point d'actualité important : la parution du guide santé de la Miviludes
 - Participation à l'organisation du congrès international de fasciathérapie à Bruxelles (octobre 2012)
 - Projet de revue numérique
- Élection du bureau 2012

Bilan moral de l'année 2011

C'est la première année que l'association atteint le chiffre de 200 adhérents cotisant, auquel il faut ajouter 10 membres d'honneur. On peut donc affirmer que l'association se trouve dans une bonne dynamique. Nous avons décidé l'année dernière de modifier progressivement notre association en société savante et les choses prennent une tournure encourageante à nos yeux : nos outils de communication trouvent une certaine maturité et de nouveaux projets se font jour, qui devraient participer à offrir une image de sérieux représentative de la qualité de notre travail de praticiens.

Bilan financier de l'année 2011

Marie Hélène Hévin, trésorière, présente les comptes de l'association pour l'année écoulée.

Solde initial :	25.745 €	
Recettes :	10.660 €	
Adhésions :	9.610,00 €	(dont 2.020,00 € réglés par paypal)
Plaquettes :	1.050,00 €	
Dépenses :	7.406 €	
Salon bien être :	3.318,87 €	
Investissement recherche :	1.510,00 €	
Edition plaquettes :	992,68 €	
Téléphone :	357,85 €	
Affranchissement :	184,10 €	
Frais de réception :	479,11 €	
Assurance :	216,36 €	
Frais financiers:	68,60 €	
Commissions paypal :	59,18 €	
Hébergement sites :	219,73 €	
Solde final :	29.873 €	
Compte postal :	10.584,76 €	
Livret A :	18.837,81 €	
Compte paypal :	450,44 €	

Vote d'approbation à l'unanimité.

Le point sur la Miviludes : parution d'un guide intitulé "santé et dérives sectaires"

1. La Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA) vient de publier, sous la marque « La Documentation Française », un guide de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) intitulé *Santé et dérives sectaires* qualifiant la « Fasciathérapie » d'une dérive thérapeutique sectaire et comportant, notamment, les passages suivants :

« La fasciathérapie

La fasciathérapie est une thérapie manuelle fondée dans les années 80.

Ses promoteurs la résument ainsi :

- thérapie globale, la fasciathérapie prend en compte le patient dans sa totalité physique, psychique, sociale et culturelle ;*
- thérapie qui sollicite les forces d'auto-régulation somatique et psychique, la fasciathérapie crée les conditions pour que le corps du patient trouve la réponse à sa problématique ;*
- thérapie centrée sur la personne, la fasciathérapie s'inscrit dans un modèle global de santé qui ne s'adresse pas seulement à la maladie mais qui rend le patient acteur et auteur de sa santé. » (page 26, au sein de la « Fiche 1-4 Quelles sont les méthodes les plus répandues ? »)*

« Le comportement du masseur-kinésithérapeute laisse présumer une dérive sectaire

La Miviludes dans le cadre de sa mission de vigilance a pu identifier les – rares – situations suivantes dans lesquelles des masseurs-kinésithérapeutes :

- ont utilisé des méthodes non éprouvées et en ont fait de la publicité sur un site Internet ;*
- ont usé du titre de masseur-kinésithérapeute à des fins commerciales ;*
- ont enseigné des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique à des personnes n'ayant aucune qualification. Ces formations sont présentées par leurs concepteurs comme certifiantes ;*
- ont appliqué des méthodes non éprouvées telles que la kinésiologie, la fasciathérapie, le reiki, le massage Tui Na ou le biomagnétisme (cf. fiche 1-4) en faisant courir des risques à leurs patients (perte de chance notamment). » (page 89, au sein de la « Fiche 2-6 Le masseur-kinésithérapeute »).*

2. Il a été rappelé en Assemblée Générale que le terme "fasciathérapie" avait déjà été mentionné, pour des raisons purement administratives, dans le rapport 2007 de la Miviludes, ce qui n'avait pas manqué de susciter de légitimes réactions, notamment, de la part de l'organisme de formation Point d'Appui. Cependant, la Miviludes n'avait apporté aucune précision expliquant cette mention de la fasciathérapie.

3. Puis, en septembre 2011, un journaliste de la revue numérique "Rue 89" s'était appuyé sur des affirmations de la Miviludes pour ternir l'image de la fasciathérapie en remettant en cause une étude clinique sur son application en tant que soin de support, menée au sein du Centre de Cancérologie de l'Ouest (Angers).

Afin d'obtenir des précisions sur les reproches qui étaient faits de nouveau à la fasciathérapie, l'Association avait adressé, les 4 et 28 novembre 2011, deux courriers recommandés avec avis de réception (cosignés avec l'organisme de formation Point d'Appui) au Secrétaire Général de la Miviludes.

4. Aucune réponse n'ayant été adressée par la Miviludes et le guide *Santé et dérives sectaires* ayant été publié entre temps, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de recourir à toutes les procédures judiciaires nécessaires à la suite de la publication dudit guide qui comporte, notamment, les passages susvisés.

L'Assemblée Générale, agissant au nom de l'ANKF, a donc mandaté, en tant que de besoin, Bruno Dutemple, Président de l'ANKF, afin de donner pouvoir à Maître Bruno Anatrella (BAGS Avocats – 7, rue d'Argenteuil, 75001 Paris) pour prendre toutes les mesures utiles et, notamment, engager une procédure par voie d'assignation devant le Tribunal de Grande Instance compétent, ainsi que ses suites éventuelles (éventuels appel, cassation, voire CEDH).

5. Notre souhait est d'obtenir dans un premier temps des réponses de la part des organismes qui incriminent la fasciathérapie et qui portent atteinte à l'image et à l'intégrité morale de tous les kinésithérapeutes qui pratiquent la fasciathérapie MDB. Notre objectif est de savoir si des faits de pratique déviante sont reprochés à des kinésithérapeutes qui pratiquent la fascia MDB. Notre objectif est également d'informer la Miviludes que nous pratiquons la fasciathérapie dans le cadre légal et selon le code de déontologie propre à la kinésithérapie et qu'à ce titre elle n'est pas pratiquée par des pseudo-thérapeutes ni en marge des soins médicaux conventionnels.

6. Nous avons également fait dans ce sens des démarches auprès du Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes qui relaie les informations de la Miviludes et qui a participé à la rédaction de ce guide. Nous les avons contactés à plusieurs reprises pour leur

préciser que les kinésithérapeutes qui pratiquent la fasciathérapie l'appliquent dans le respect et les obligations relatives au code de déontologie et au décret de compétences propre à la kinésithérapie. Nous leur avons assuré que nous étions vigilants et opposés à toute utilisation déviante de cette approche bien qu'aujourd'hui nous n'ayons eu connaissance d'aucun fait de ce type imputable à des kinésithérapeutes pratiquant la fasciathérapie. Jusqu'à présent il ne semble pas que le CNOMK ait eu connaissance de tels faits, ils n'en n'ont rien mentionné lors de nos diverses rencontres.

Vote d'approbation à l'unanimité.

Rapport : notre communication internet

Aymeric Ribadeau-Dumas présente la nouvelle "fan-page" de l'ANKF sur FaceBook, qui remplace l'ancienne page faite sur un modèle personnel inapproprié. A terme, la page "personnelle" va disparaître. Cette fan-page est accessible à tous, sans nécessité d'avoir un compte personnel facebook :

<http://www.facebook.com/pages/ANKF/361009753919339>

Il suffit de se déclarer "fan" en cliquant sur le bouton prévu à cet effet pour s'abonner aux nouvelles publications de cette page.

Trois personnes du bureau (Aymeric, Christian et Bruno) peuvent actuellement écrire sur cette page, c'est Aymeric qui est principalement chargé de l'alimenter à partir des informations publiées sur le site pro de l'ANKF. La page offre une possibilité de contrôle au niveau des commentaires qui y sont laissés par les visiteurs.

Un compte Twitter déjà existant (autre réseau social) lui sera prochainement associé :

https://twitter.com/fascia_ANKF

Projet de revue en ligne

Le Dr. Bernard Payrau présente un projet de revue sur les fascias. Elle se destine à un public large et s'adressera à tous les acteurs, mais aussi à toutes les personnes qui s'intéressent aux fascias et aux travaux de recherche s'y référant, et à tous les experts. Les auteurs pourront venir d'horizons différents, pour y partager leurs connaissances et savoirs-faire

complémentaires des nôtres. Elle offrira un contenu de fond, et laissera les sujets de réactivité à l'actualité professionnelle aux autres supports déjà existant ou à venir.

Bernard Payrau se propose de monter ce projet, prévoyant d'avoir prochainement du temps libre à l'occasion de sa retraite et ayant développé durant plusieurs années un certain nombre de compétences dans le domaine de la publication (notamment dans la revue Profession-Kiné).

Cette revue numérique se fera sur le mode « Open access journal ». La revue sera libre d'accès, en français et avec abstracts en anglais. Il y aura un comité de lecture pour maintenir une qualité scientifique aux productions, asseoir la qualité et la crédibilité de la revue, et pourquoi pas que cette revue fasse partie des références internationales et devienne une vitrine de ce qui se fait autour du fascia. Il faudra que ce soit beau, sans que le coût de fonctionnement ne soit pas trop élevé et l'on peut envisager raisonnablement une production de deux parutions annuelles pour commencer. Chaque numéro pourrait comporter un éditorial, un article de recherche, un sur la pédagogie, et un article sur la pratique.

Le congrès de Bruxelles en octobre sera l'occasion de solliciter des auteurs émérites pour obtenir des écrits de qualité. Ce congrès pourrait être l'occasion d'annoncer cette nouvelle publication. Cet outil va tout à fait dans le sens d'établir l'ANKF dans son statut de société savante.

Congrès 2012 - Bruxelles

Nadine Quéré rappelle que le congrès 2012 sur le fascia qui se tiendra à Bruxelles les 5, 6 et 7 octobre, est ouvert à tous les professionnels s'intéressant au corps. Il portera sur le thème « **recherches et application thérapeutiques** ». L'ANKF est co-organisatrice du congrès. La communication générale de ce congrès se fait autour du site <http://www.fascia2012.be> relayé pour la France par nos sites pro et patients et notre news-letter "info-fascia".

Nous vous invitons à suivre régulièrement les actualités de notre site <http://www.ankf.fr> qui donnera de l'information sur les contenus prévus à ce congrès (liste des conférenciers, ateliers pratiques, présentation des travaux des intervenants...). Cet événement sera un point fort de l'année, avec des intervenants de grande qualité dans le monde de la recherche sur le fascia, et nous comptons bien que vous saurez y trouver de quoi nourrir votre réflexion et votre pratique professionnelle.

Le site <http://www.fascia2012.be> donne dès maintenant la possibilité de s'inscrire en ligne et offre un prix préférentiel pour tout règlement d'inscription fait avant le 15 septembre, soit 320€ pour les 3 jours.

Site pour les patients

Le Site « fasciathérapie-patient.com » destiné aux patients marche bien, c'est un monde actif et très visité. Ce Site est complémentaire du site pro de l'ANKF et couplé avec le site fasciathérapie. On y trouve des articles scientifiques adaptés aux patients, ce sont les professionnels qui parlent aux patients sur différents thèmes. L'idée est de faire des ponts avec des sites partenaires comme les sites d'associations anti-douleurs.

Question ouverte : révision de la plaquette

La question est posée, à propos des plaquettes à destination des patients, d'éditer pour les salles d'attentes une plaquette unique présentant une forme plus moderne, en lieu et place de la plaquette jaune éditée par l'ANKF et de la plaquette proposée sur le site fasciathérapie-patients. Ce serait l'occasion de faire appel à un professionnel pour modifier notre image.

Nous sommes en réflexion quant à une évolution possible de la charte graphique et visuelle de notre association mais il ne semble pas que ce soit le moment de prendre des décisions de relookage complet. Nous allons donc évaluer l'opportunité de lancer la réalisation d'une nouvelle plaquette en conservant la charte graphique actuelle, étant entendu que nous devons tenir compte de l'échéance du congrès d'octobre.

Election du bureau

Bureau sortant :

Bruno Dutemple (président), Marie Hélène Hevin (trésorière), Thierry Duval (secrétaire), Bernard Moulin, Nessia Fellmann, Pascale Mairé, Cyril Dupuis, Marie Christine Marty, Nadine Quéré, Hélène Bourhis, Christian Courraud.

Nouveau bureau :

Bruno Dutemple (président), Marie Hélène Hevin (trésorière), Thierry Duval (secrétaire), Bernard Moulin, Nessia Fellmann, Pascale Mairé, Cyril Dupuis, Marie Christine Marty, Nadine Quéré, Hélène Bourhis, Christian Courraud.

Les votes valident à l'unanimité chacun des membres du nouveau bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.